

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 06454

Numéro SIREN : 921 100 244

Nom ou dénomination : 3R TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2023 sous le numéro de dépôt 13922

Désignation de l'entreprise		SAS 3R TRANSPORTS		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		28 BOULEVARD ALBIN BANDINI		13016 MARSEILLE	
Numéro SIRET *		9 2 1 1 0 0 2 4 4 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042					
Total I (5)		044	048					
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070				
		Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	9 899	9 899			
	Charges constatées d'avance *	092	094					
	Total II	096	098	9 899	9 899			
	Total général (I+II)	110	112	9 899	9 899			

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120	10 000	
Ecart de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées *	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	(101)	
Provisions réglementées	140		
Total I	142	9 899	
Provisions pour risques et charges	154		
Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176		
Total général (I + II + III)	180	9 899	

REVENUS		DETTES (4)	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 3R TRANSPORTS		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				13 1 1 2 2 0 2 2		13 1 1 2 2 0 2 1			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{	biens et livraisons intracommunautaires	215		214			
				217		218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
Autres produits					230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240			
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	101		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244			
	Rémunérations du personnel *					250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
	Dotations aux amortissements *					254			
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			
				260					
	Total des charges d'exploitation						264	101	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(101)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280			
	Produits exceptionnels					290			
	Charges financières					294			
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300			
				348					
Impôts sur les bénéfices *						306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	(101)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	101
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	101
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	101

3R TRANSPORTS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 28 Boulevard Albin Bandini
13016 MARSEILLE
921 100 244 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15/06/2023

Le quinze juin deux mille vingt trois, à huit heures, les associés de la Société 3R TRANSPORTS se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

- Monsieur RUSSO Jeans-Claude, détenteur de cinquante et une actions, ci 45 actions.
- Monsieur RUSSO Serge, détenteur de quarante neuf actions, ci 45 actions.
- Monsieur RUSSO Thomas, détenteur de dix actions, ci 10 actions.

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Monsieur OUMALOU Christophe préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La secrétaire de l'assemblée est assuré par Monsieur RUSSO Thomas.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

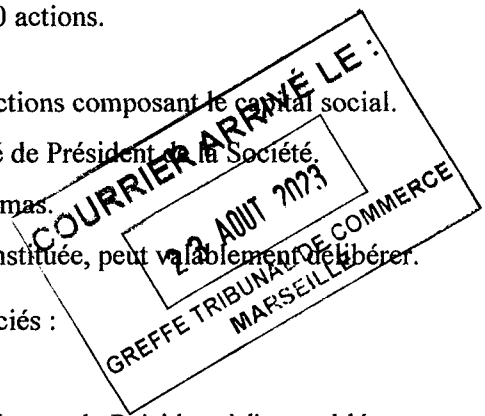
Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2022
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;

RSC RS RT



- Pouvoir en vue des formalités ;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 0 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 0 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 101 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 101 euros.

Affectation

- Report à nouveau, soit 101 euros
- Solde du report à nouveau, soit 101 euros.

RSC AS RT

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Monsieur RUSSO Jean - Claude



Le Directeur général

Monsieur RUSSO Serge



Le Directeur général

Monsieur RUSSO Thomas



RSC RS - RT